Le département des Yvelines



A l'ouest de Paris, le département des Yvelines s'ouvre sur le grand bassin parisien. Il s'étend sur 2 284 km^2 et compte 262 communes (dont plus de la moitié sont des communes rurales).

Le Conseil départemental des Yvelines est composé de 42 conseillers départementaux élus pour 6 ans au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin binominal : deux candidats, un homme et une femme, se présentent ensemble dans le cadre d'un canton.

La commune des Loges-en-Josas est située dans le canton de Versailles 2 (Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy, Viroflay et une partie de Versailles).
Marie-Hélène AUBERT et Olivier LEBRUN ont été élus en 2021 pour 6 ans.

Les principales compétences du conseil départemental sont :

- L'aide sociale :
    - La protection de l'enfance (dont la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée),
    - L'insertion des personnes en difficulté, RSA,
    - L'aide aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées,
    - La prévention sanitaire,
- La voirie : gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports scolaires et de personnes en situation de handicap,

- L’éducation : gestion matérielle des collèges,
- La culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal,
- Le développement local : aides aux associations, aux communes,
- Le tourisme.

Lien associé

Site du département des Yvelines www.yvelines.fr

Sur le même sujet



L’Agglo Versailles Grand Parc



La région Île-de-France



La Préfecture

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF